

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

11

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 26 septembre 2016



**MAIRIE DE DIJON**

**Président** : M. REBSAMEN

**Secrétaire** : Mme FERRIERE

**Membres présents** : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme AKPINAR-ISTIQUAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme PFANDER-MENY - Mme ROY - Mme MARTIN-GENDRE - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - Mme HILY - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - M. BARD - Mme CHARRET-GODARD - M. BORDAT - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme OUTHIER - Mme ERSCHENS - Mme VANDRIESSE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

**Membres excusés** : M. MASSON (pouvoir Mme DILLENSEGER) - Mme JUBAN (pouvoir M. MARTIN) - M. LOVICH (pouvoir M. DESEILLE) - M. FAVERJON (pouvoir Mme HERVIEU) - M. HOUPERT (pouvoir M. CHEVALIER) - M. HELIE (pouvoir M. AYACHE)

### OBJET DE LA DELIBERATION

#### **Actions périscolaires – renouvellement de la convention avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Côte d'Or (USEP 21).**

Madame Dillenseger, au nom de la commission de l'éducation, de la petite enfance, des sports et de la jeunesse, expose :

Mesdames, Messieurs,

Depuis l'année 2005-2006, la Ville mène un partenariat avec l'Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré de Côte d'Or (USEP 21) pour la mise en œuvre d'activités physiques et sportives durant le temps périscolaire.

La précédente convention, présentée au Conseil Municipal du 24 juin 2013, a tenu compte de la réforme des rythmes scolaires, portant à près de 250 le nombre de cycles d'éducation et animations sportives sur une année scolaire.

La présente convention a pour objet de renouveler ce partenariat dans les mêmes termes :

- intervention de l'USEP sur le temps du TAP et / ou périscolaire, à la demande de l'équipe pédagogique de l'accueil de loisirs, et en cohérence avec la programmation sportive sur le temps scolaire ;
- 250 cycles maximum, pour un coût unitaire fixé à 480 €

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le projet de convention à conclure entre les parties, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

2 - m'autoriser à signer la convention définitive, ainsi que tout acte à intervenir pour son application.

**Rapport adopté à la majorité :**

**Pour : 56**

**Abstentions : 3**